

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA
DROME

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
de LE GRAND-SERRE

Séance du 14 Octobre 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	
En exercice	13
Présents	10
Pouvoirs	02
Votants	12
Pour	12
Contre	00
Abstentions	00

Date de la convocation
07/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq-----
le 14 octobre à 19 H 00-----

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme GENTHON Agnès, Maire.

Présents : AGERON Jérémy, BORRAS Isabelle,
CETTIER Nicolas, DUMOULIN Patrick, FÉRÈRE
Dominique, ORLOWSKI François, THOMAS Monique,
VALENÇON Jérémy, VALLERANT Jacques.

Absents excusés : BERNARD Daniel, RIOU Gaëtan et
ROSTAING Marc

Pouvoirs : BERNARD Daniel à VALENÇON Jérémy et
ROSTAING Marc à CETTIER Nicolas

Secrétaire de séance : BORRAS Isabelle :

N° 2025-54

OBJET : Mandat ORPI pour vente d'un bâtiment communal

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de vente du
bâtiment communal situé 12 Grande Rue.

Après avoir étudié l'offre de mandat simple de vente de l'agence immobilière ORPI, le
Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- autorise Madame le Maire à signer le mandat de vente et tout autre document ou
avenant nécessaires à l'exécution de cette décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de
GRENOBLE – 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à
compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction
pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits par les conseillers municipaux
présents ou représentés. Extrait certifié conforme.

Fait à Le Grand-Serre,
Le 16 octobre 2025

Le Maire,
Agnès GENTHON

